

Le Canada atlantique connaît une récente hausse du taux de rétention des immigrants qualifiés

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 12 décembre 2022

Le suivi des tendances d'établissement des immigrants au Canada est un élément clé de l'élaboration de politiques en matière d'immigration, surtout dans le contexte de la baisse de la population active et des [pénuries de compétences dans les cinq principaux secteurs d'activité](#), phénomènes concentrés dans certains endroits du pays. Le besoin en main-d'œuvre qualifiée pour combler les pénuries régionales de travailleurs est [particulièrement important dans les provinces de l'Atlantique](#).

Prenant appui sur les données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) de 2021, diffusée le 5 décembre, le présent communiqué s'intéresse à l'évolution du taux de rétention sur cinq ans des immigrants admis de 2010 à 2015 dans les provinces et les territoires. Il met également en lumière les réalisations à court terme des provinces de l'Atlantique en ce qui concerne la rétention des travailleurs et des gens de métier qualifiés.

La BDIM est une source complète de données qui permet de mieux comprendre les expériences d'intégration sociale des immigrants et des résidents non permanents. Elle est le fruit d'une collaboration entre Statistique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, et les provinces.

Le taux de rétention sur cinq ans en Ontario reste le plus élevé, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard affiche la plus forte hausse

Parmi les immigrants admis de 2010 à 2015, ceux qui avaient l'intention de s'établir en Ontario, en Colombie-Britannique ou en Alberta étaient les plus susceptibles de rester dans ces provinces cinq ans après leur arrivée. Les taux de rétention sur cinq ans pour ces trois provinces étaient relativement constants au fil du temps, sauf pour ce qui est de l'Alberta, où le taux est passé de 88,9 % chez les immigrants arrivés en 2014 à 84,5 % chez ceux arrivés en 2015.

Bien que l'Île-du-Prince-Édouard ait affiché le plus faible taux de rétention sur cinq ans, elle est aussi la province où ce taux a le plus augmenté parmi les cohortes plus récentes.

En revanche, la rétention des immigrants cinq ans après leur admission semble devenir plus difficile pour le Manitoba et la Saskatchewan, les taux de rétention dans ces deux provinces ayant diminué de plus de 10 points de pourcentage entre les cohortes d'admission de 2010 et celles de 2015.



Tableau 1
Taux de rétention sur cinq ans, selon l'année d'admission et la province ou le territoire

	Année d'admission					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	%					
Terre-Neuve-et-Labrador	53,8	51,0	49,5	51,2	46,2	47,8
Île-du-Prince-Édouard	15,6	15,7	25,3	39,9	28,1	28,0
Nouvelle-Écosse	65,4	68,5	65,8	61,7	62,8	55,2
Nouveau-Brunswick	48,7	47,7	47,3	48,3	42,4	48,0
Québec	84,6	81,1	80,7	82,1	79,1	80,4
Ontario	90,8	91,0	91,8	93,2	93,7	92,0
Manitoba	78,9	78,2	75,2	74,9	72,7	67,7
Saskatchewan	78,2	79,9	72,3	66,1	62,7	62,9
Alberta	90,4	90,4	91,5	90,3	88,9	84,5
Colombie-Britannique	86,5	87,1	87,2	90,1	89,7	86,5
Territoires	76,3	69,1	73,0	62,7	67,1	66,7

Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021 (5057), tableau 43-10-0018-01.

Parmi les immigrants admis de 2010 à 2015, les taux de rétention provinciaux sur cinq ans des hommes et des femmes étaient comparables.

L'expérience de travail préalable à l'admission est un facteur important dans la rétention des immigrants. Cinq ans après leur admission, parmi les immigrants admis de 2010 à 2015 qui étaient titulaires d'un permis de travail seulement, plus de 89 % ont produit une déclaration de revenus dans leur province ou territoire d'admission.

En revanche, les immigrants qui ne détenaient qu'un permis d'études avant leur admission affichaient les taux de rétention provinciaux les plus faibles. Le taux de rétention de ce groupe s'est situé à 82,5 % pour ceux admis en 2010, puis il est passé à 74,7 % pour ceux admis en 2015.

La tendance du taux de rétention sur cinq ans varie également selon la catégorie d'admission. Les immigrants admis dans la catégorie économique sont sélectionnés en fonction de leurs compétences et de leur aptitude à contribuer à l'économie du Canada. Parmi les immigrants de la catégorie économique admis en 2015, 79,5 % vivaient toujours dans leur province ou territoire de destination cinq ans après leur admission, un taux inférieur de 4,3 points de pourcentage à celui enregistré pour ceux admis en 2010. La plus forte baisse du taux de rétention des immigrants économiques cinq ans après leur admission a été observée en Saskatchewan, où il est passé de 79,3 % dans la cohorte d'admission de 2010 à 61,7 % pour celle de 2015.

Les immigrants parrainés par la famille affichaient, cinq ans après leur admission, le taux de rétention provincial le plus élevé. Parmi les immigrants admis en 2010, 92,6 % de ceux parrainés par la famille vivaient toujours dans leur province ou territoire d'admission cinq ans après leur admission, comparativement à 92,3 % chez ceux admis en 2015. Le taux de rétention provincial des réfugiés cinq ans après leur admission s'est chiffré à 86,1 % pour la cohorte d'admission de 2010 et à 87,4 % pour la cohorte de 2015, affichant une légère hausse entre les deux.

Une proportion supérieure de travailleurs qualifiés et de travailleurs exerçant un métier spécialisé admis au Canada atlantique restent dans leur province d'admission

Pour aider à pallier les faibles taux de rétention et la diminution de la population active dans les provinces de l'Atlantique, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA) a été mis sur pied en 2017. Ce programme mise sur la collaboration entre les gouvernements, les employeurs, les collectivités et les organismes d'établissement pour gérer ces enjeux. En plus de recruter des travailleurs étrangers qualifiés et des diplômés internationaux, les employeurs travaillent en collaboration avec les fournisseurs de services d'établissement pour faciliter l'établissement et la rétention des immigrants et de leurs familles.

Selon une [évaluation réalisée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#), le PPICA s'est avéré plus efficace pour la rétention des immigrants un an après leur admission que le Programme des candidats des provinces. Ce même constat a pu être dégagé des données de la BDIM de 2021, dans laquelle le PPICA figure comme sous-catégorie des catégories d'admission des travailleurs qualifiés et des travailleurs exerçant un métier spécialisé.

Trois ans après la mise sur pied du PPICA, le taux de rétention sur un an des immigrants des catégories des travailleurs qualifiés et des travailleurs exerçant un métier spécialisé avait considérablement augmenté dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Cependant, cette tendance n'a pas été observée dans la plupart des autres provinces au cours de la même période.

C'est la Nouvelle-Écosse qui a enregistré la plus forte croissance du taux de rétention sur un an : chez les immigrants admis en 2019 à titre de travailleurs qualifiés ou de travailleurs exerçant un métier spécialisé (67,6 %), ce taux y était plus de trois fois supérieur à celui de leurs homologues admis en 2016 (21,5 %), avant la création du PPICA.

Les taux de rétention sur un an du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador ont aussi affiché des hausses marquées, soit d'environ 22 points de pourcentage en quatre ans pour les deux.

Tableau 2

Taux de rétention sur un an des immigrants admis dans les catégories des travailleurs qualifiés et des travailleurs exerçant un métier spécialisé, selon l'année d'admission

	Année d'admission			
	2016	2017	2018	2019
	%			
Provinces participant au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique				
Terre-Neuve-et-Labrador	31,3	41,7	47,5	53,6
Île-du-Prince-Édouard	..	40,0	69,7	63,5
Nouvelle-Écosse	21,5	51,5	63,0	67,6
Nouveau-Brunswick	50,0	50,0	63,7	72,0
Provinces ou territoires ne participant pas au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique				
Québec	86,3	83,4	84,6	85,1
Ontario	87,2	88,9	85,6	83,7
Manitoba	36,5	46,5	40,6	43,6
Saskatchewan	42,6	47,8	34,2	42,6
Alberta	69,4	77,7	70,8	69,8
Colombie-Britannique	72,3	76,1	64,0	66,3
Territoires	50,0	66,7	66,7	..

.. indisponible pour une période de référence précise

Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021 (5057), tableau 43-10-0018-01.

Les résultats du PPICA ont mené à la [création, en 2022, d'un programme permanent, le Programme d'immigration au Canada atlantique](#). Le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, un programme similaire ayant pour cible géographique les petites collectivités et les collectivités rurales, a été [lancé en 2019](#) et [élargi en 2022](#). Les résultats en matière de rétention à court et à long terme de ces programmes nouvellement conçus pourraient être explorés dans de prochaines diffusions de données de la BDIM.

Note aux lecteurs

La Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) est une source complète de données contribuant à mieux comprendre le comportement économique des immigrants et des résidents non permanents. Il s'agit du seul ensemble annuel de données canadiennes permettant d'étudier les caractéristiques des immigrants au Canada au moment de leur admission ainsi que leur situation économique et leur mobilité régionale sur plus de 35 ans.

La BDIM est le produit d'un partenariat entre Statistique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et les provinces. La BDIM combine des fichiers de données administratives sur les admissions d'immigrants et sur les permis de résidence non permanente provenant d'IRCC avec des fichiers de données fiscales provenant de l'Agence du revenu du Canada. Les dossiers administratifs d'IRCC contiennent des renseignements détaillés sur les immigrants admis au Canada depuis 1952. Ils comprennent aussi des renseignements sur les résidents non permanents qui ont obtenu un permis de séjour temporaire depuis 1980. Les dossiers fiscaux de 1982 et des années suivantes sont accessibles pour les immigrants déclarants.

La BDIM permet donc de relier les résultats à court et à long terme aux caractéristiques au moment de l'admission, telles que la catégorie d'admission de l'immigrant, le pays d'origine et la connaissance des langues officielles. Elle fournit également des renseignements sur l'expérience canadienne préalable à l'admission et l'obtention de la citoyenneté depuis 2005. La BDIM est mise à jour chaque année, avec des changements mineurs dans le traitement des données d'une année à l'autre.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la couverture et la qualité des données de la BDIM, les utilisateurs sont invités à consulter le rapport technique sur la Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

La **catégorie d'admission de l'immigration économique** comprend les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à leur capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre.

Le [Programme pilote d'immigration au Canada atlantique](#) a été lancé en 2017 pour être une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés et les étrangers diplômés d'un établissement canadien. Il s'agit d'un programme axé sur l'employeur qui vise à répondre aux besoins régionaux en main-d'œuvre. En 2022, le Programme d'immigration au Canada atlantique a remplacé le programme pilote.

La **catégorie des immigrants parrainés par la famille** comprend tout membre de la famille parrainé par un citoyen canadien ou un résident permanent pour venir au Canada.

La **catégorie des réfugiés** comprend les immigrants ayant reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Elle inclut les réfugiés pris en charge par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé, les personnes protégées au Canada de même que les personnes à leur charge.

Les **immigrants déclarants** sont les immigrants qui ont produit une déclaration de revenus pour une année d'imposition donnée.

La **province ou le territoire d'admission** est la province ou le territoire de destination prévue selon la demande d'immigration.

Le **taux de rétention** correspond au pourcentage d'immigrants déclarants qui ont produit une déclaration de revenus dans leur région de destination prévue.

Tableaux disponibles : [43-10-0017-01](#), [43-10-0018-01](#), [43-10-0022-01](#) et [43-10-0024-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5057](#).

La Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021, y compris le module sur les salaires et les traitements (1997 à 2021), est maintenant accessible sur demande.

La « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) - Rapport technique, 2021](#) », qui fait partie de la série *Études analytiques : méthodes et références* ([11-633-X](#)), est également accessible.

Les outils de visualisation des données « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\), application interactive : résultats économiques](#) » et « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\), application interactive : mobilité](#) » sont maintenant accessibles dans la série *Statistique Canada — Produits de visualisation des données* ([71-607-X](#)).

Les produits sont accessibles sur le portail « [Statistiques sur les immigrants et les résidents non permanents](#) ». Le portail a été conçu pour permettre un accès facile et gratuit aux données et aux publications relatives aux immigrants et aux résidents non permanents. L'information est organisée selon de grandes catégories de produits, qui comprennent les produits analytiques, les produits de données, les produits de référence et les applications interactives.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca.